



**HAL**  
open science

# Du "radical" au "radicalisé". Les usages médiatiques et politiques de la notion de "déradicalisation" en France (2014 - 2017)

Clement Beunas

## ► To cite this version:

Clement Beunas. Du "radical" au "radicalisé". Les usages médiatiques et politiques de la notion de "déradicalisation" en France (2014 - 2017). *Déviance et Société*, 2019, *Déviance et Société*, 43 (1), pp.3-39. 10.3917/ds.431.0003 . hal-02559136

**HAL Id: hal-02559136**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-02559136>**

Submitted on 8 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Du « radical » au « radicalisé »**  
**Les usages médiatiques et politiques de la notion de « déradicalisation » en**  
**France (2014-2017)**

**From “radical” to “radicalized”**  
**Media and political uses of the notion of “deradicalization” in France (2014-**  
**2017)**

Clément Beunas

---

BEUNAS C., 2019, « Du “radical” au “radicalisé”. Les usages médiatiques et politiques de la notion de “déradicalisation” en France (2014-2017) », *Déviance et Société*, vol. 43, n° 1, pp. 3-39.

**Résumé :** Cet article a pour objectif de retracer l’itinéraire de la notion de « déradicalisation » dans les champs médiatique et politique français. En examinant les usages de la notion à travers l’analyse de deux corpus, il montre comment la « déradicalisation » est brusquement apparue, s’est imposée comme une prérogative de l’État, puis a disparue pour se réfugier sous des formes euphémisées. En observant les publics faisant l’objet de discours quant à la nécessité de leur « déradicalisation », cet article montre comment la figure du « radical », traditionnellement utilisée pour désigner des militants d’extrême gauche ou d’extrême droite volontairement engagés dans la violence armée, a progressivement laissé place à celle du « radicalisé », qui désigne les individus suspectés de « djihadisme », présentés comme les véhicules passifs d’une idéologie qu’il appartient à l’État d’extraire.

**Mots-clés :** radicalisation ; déradicalisation ; analyse de discours ; champ médiatique ; champ politique.

**Abstract:** This article aims to trace the journey of the notion of “deradicalization” in the French media and political fields. By reviewing the uses of the notion through the analysis of two corpora, it demonstrates how “deradicalization” suddenly appeared, imposed itself as a State’s prerogative, and eventually disappeared only to be replaced by other euphemized forms. By studying the publics these discourses label as needing “deradicalization”, this article explores how the figure of the “radical”, traditionally used to describe far left and far right activists who deliberately engaged in armed violence, progressively left space for the “radicalized”, referring to individuals suspected of “Jihadism”, and depicted as passive vehicles for an ideology that would be the State’s responsibility to extract from them.

**Keywords:** radicalization; deradicalization; discourse analysis; media field; political field.

« Un fiasco complet » titrent, fin juillet 2017, plusieurs quotidiens français. « Le Fiasco de la déradicalisation » annonce *la Charente Libre*<sup>1</sup>, tandis que *Paris-Normandie* analyse ses « limites »<sup>2</sup>. Même constat dans les rédactions du *Figaro* et d'*Aujourd'hui en France*, qui dénoncent toutes deux, elles aussi, « le fiasco »<sup>3</sup>. Deux jours plus tard, c'est au tour du *Monde* d'en conclure « l'échec »<sup>4</sup>. Cette série d'articles faisait suite à l'annonce du ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, de fermer le seul « centre de déradicalisation » français, mis sur pied à la hâte et rapidement critiqué. Mais les critiques n'ont pas attendu cette décision pour se faire entendre : *La Charente Libre* annonçait déjà, quelques mois plus tôt, « L'échec » de la déradicalisation<sup>5</sup>, tandis que *Presse Océan* titrait « Jihadisme : le fiasco de la déradicalisation »<sup>6</sup>. Dès 2016, *L'Express* se proposait d'analyser « l'autopsie d'un ratage »<sup>7</sup>. On pourrait multiplier les exemples à l'envi : ces constats d'échecs, unanimement partagés, transcendent les lignes éditoriales et les oppositions politiques. À la question, posée quelques mois plus tôt par le journal télévisé de la chaîne franco-allemande *Arte*, de savoir « comment être sûrs que la déradicalisation a bien été efficace ? »<sup>8</sup> se sont substitués les articles à charge dénonçant les « ratés », les « fiascos » et les « échecs » du « business de la déradicalisation »<sup>9</sup>.

Un constat partagé jusque sur les bancs ministériels, quoique de façon plus pudique. Le précédent gouvernement de Manuel Valls avait, par l'intermédiaire de Bernard Cazeneuve, multiplié les promesses de « déradicalisation » : la notion avait été au centre d'un rapport parlementaire commandité par le Premier ministre (Pietrasanta, 2015). Elle avait par la suite guidé la mise en place de dispositifs au sein de l'Administration pénitentiaire via la création d'Unités de prévention de la radicalisation (UPRA), devenues Quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) ou dans des structures autonomes du champ associatif, engagées, sous la tutelle de l'État, dans la « déradicalisation » (à l'instar de l'association « La maison de la prévention et de la famille », fondée par Sonia Imloul, du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam, créé par Dounia Bouzar, ou de l'association « Entr'autres », dirigé par Patrick Amoyel). Point d'orgue de cette volonté de mettre en place une stratégie de « déradicalisation » à l'échelle nationale, le Premier ministre Manuel Valls promettait, le 9 mai 2016, la mise en place de centres de « déradicalisation » répartis sur l'ensemble du territoire français. À l'exception du centre de citoyenneté et de réinsertion de Pontourny, fermé peu de temps après une ouverture fortement médiatisée, aucune de ces structures n'a jamais vu le jour.

Aussi, force est de constater, par contraste, la discrétion des ministres du gouvernement Édouard Philippe sur le sujet, ces derniers allant jusqu'à réfuter la notion lorsqu'elle est ponctuellement mentionnée lors d'entretiens télévisés ou de séances de questions à l'Assemblée. Après avoir été un élément central des politiques sécuritaires des années 2015 et 2016, la notion de « déradicalisation » disparaît de la communication politique. Signe des temps, alors qu'elle avait été au centre des différents plans de lutte contre le terrorisme du précédent quinquennat, le terme

---

<sup>1</sup> « Le Fiasco de la déradicalisation », *La Charente Libre*, 29 juillet 2017.

<sup>2</sup> « Déradicalisation : les limites », *Paris Normandie*, 29 juillet 2017.

<sup>3</sup> « À Pontourny, le fiasco de la déradicalisation », *Le Figaro*, 29 juillet 2017 ; « Le fiasco de la déradicalisation », *Aujourd'hui en France*, 29 juillet 2017.

<sup>4</sup> « À Pontourny, l'échec de la déradicalisation », *Le Monde*, 31 juillet 2017.

<sup>5</sup> « La déradicalisation, un "échec" », *La Charente Libre*, 23 février 2017.

<sup>6</sup> « Jihadisme : l'échec de la déradicalisation », *Presse Océan*, 23 février 2017.

<sup>7</sup> « Autopsie d'un ratage », *L'Express*, 31 août 2016.

<sup>8</sup> 28', *Arte*, 25 avril 2016.

<sup>9</sup> « Le business de la déradicalisation », *Le Point*, 19 mai 2016.

disparaît du Plan national de prévention de la radicalisation du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) présenté en février 2018 par le Premier ministre Édouard Philippe (CIPDR, 2018). Il est remplacé par celui de « désengagement » : « [I] est un point particulièrement délicat : c'est celui de la "déradicalisation". Je trouve ce terme d'ailleurs peu approprié. Nul ne dispose d'une formule magique de "déradicalisation", au sens où l'on pourrait "déprogrammer" un logiciel dangereux. Mais il existe, en France et ailleurs, des bonnes pratiques de prévention et de désengagement », explique le Premier ministre à cette occasion pour justifier ce changement.<sup>10</sup>

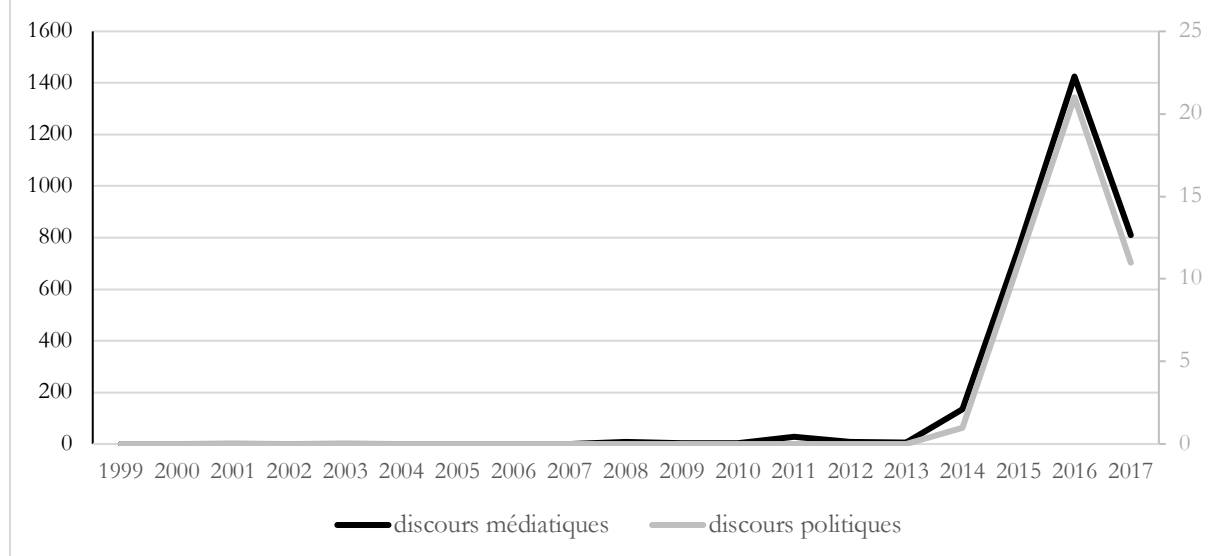
Un avis également partagé par un certain nombre d'observateurs : auteur de l'ouvrage *Les Revenants*, vendu à plus de 50 000 exemplaires, le journaliste David Thomson écrivait : « Le jeune homme [revenu de Syrie] ne croit pas à ce que les autorités françaises ont appelé "la déradicalisation" et dont certains ont fait un véritable business sans pour autant obtenir de résultats probants. En France, plus d'un million d'euros de fonds publics ont été dépensés entre fin 2014 et fin 2015 dans différents programmes. "De l'argent jeté par les fenêtres" » (Thomson 2016, 91). Même son de cloche dans l'ouvrage *L'emprise : au cœur de la djihadosphère* de Achraf Ben Brahim : « Les nouveaux exorcistes de la déradicalisation ont un trait en commun : ces gens ont des avis sur tout, mais des connaissances sur rien. Leurs connaissances sont mutilées, cloisonnées, mais qu'importe, nous sommes en présence d'un juteux business. » (Ben Brahim, 2016, 241). De leur côté, le journaliste Pierre Puchot et le chercheur Romain Caillet dressent un constat similaire en affirmant, dans « *Le combat vous a été prescrit* ». *Une histoire du jihad en France* : « Il est [...] tout à fait illusoire de croire que, en faisant entrer ces djihadistes dans un centre pour y suivre des séances de "déradicalisation", ces derniers adjureront la théologie "hanbalo-wahhabite" et reprendront confiance dans l'État français et les institutions. [...] On ne déradicalise pas sur commande. Aussi le budget des programmes de déradicalisation [...] constitue-t-il un énorme gâchis pour le contribuable français. [...] Pourquoi ? Parce que la politique de déradicalisation en France est un complet fiasco. » (Puchot, Caillet, 2017, 289).

Toutes ces critiques, partagées par un large spectre du champ politique et médiatique, reposent sur deux arguments principaux : le coût et l'inefficacité de ces dispositifs. Mais cet unanime constat d'échec est d'autant plus intéressant qu'il n'émerge que deux ans après l'apparition de la notion et sa fulgurante popularisation dans le vocabulaire politique et médiatique (figure 1).

---

<sup>10</sup> Déclaration de M. Edouard Philippe, Premier ministre, sur les mesures de prévention de la radicalisation concernant l'école et les réseaux sociaux, la fonction publique et le monde du sport et l'accueil des détenus radicalisés dans les établissements pénitentiaires, à Lille le 23 février 2018.

Figure 1. Nombre de discours publics mentionnant le terme "déradicalisation" de 1999 à 2017



Source discours médiatiques : Europresse, France (Fr), tous groupes de données.

Source discours politiques : Collection des discours publics<sup>11</sup>.

Créé dans un contexte post-attentats, le terme de « déradicalisation » émerge au cours de l'année 2014 pour véritablement se développer en 2015 et 2016. À la suite de départs de ressortissants français sur le théâtre d'opérations armées en Syrie, puis dans un contexte marqué par les attaques perpétrées les 7 janvier 2015, 13 novembre 2015 et 14 juillet 2016, se pose la question de savoir ce qui pourrait être fait pour empêcher jusqu'à la potentialité de récidives. La « déradicalisation », une notion qui promet à peu de frais la réhabilitation psychique, sociale et morale des individus engagés dans la violence armée, s'impose donc comme moyen privilégié pour développer une politique visant à « parer les coups plutôt que panser les plaies »<sup>12</sup>. Le terme s'impose dès lors dans l'ensemble du champ médiatique, toutes lignes éditoriales confondues. Parallèlement, il apparaît dans plusieurs dizaines de discours des différents ministres de l'Intérieur, de la Défense et de la Justice qui se succèdent depuis 2014. Il est utilisé par deux Présidents de la République consécutifs, et ce avant même de faire son entrée dans le dictionnaire, en 2018, date à laquelle il est, paradoxalement, de plus en plus contesté par les médias et progressivement abandonné par l'exécutif.

Ce décalage conduit à l'apparent paradoxe qui sera au centre de cet article. Comment expliquer l'apparition fulgurante de la notion de « déradicalisation » et sa contestation tout aussi soudaine ? Pourquoi émerge-t-elle durant cette séquence politique ? Quels besoins vient-elle combler ? Et qui sont ces personnes faisant l'objet d'un apparent consensus quant à la nécessité de leur « déradicalisation » ? Car si la notion s'est popularisée au cours des années 2015 et 2016, rares

<sup>11</sup> La Collection des discours publics rassemble plus de 130 000 discours officiels, principalement des déclarations de Présidents de la République, de membres du gouvernement, de partis politiques ou de syndicats, sur une période de plus de 30 ans. Elle est accessible sur le site internet <http://www.vie-publique.fr/discours/>.

<sup>12</sup> Pour reprendre l'expression de Nicolas Sarkozy alors qu'il était ministre de l'intérieur, cité par Laurent Bonelli (Bigo, Bonelli, Deltombe, 2008, 168).

sont les tentatives de définition qui ont tenté de circonscrire tant les publics visés que les moyens d'action à mettre en place. Il s'agit donc de combler une importante lacune : contrairement à la notion de « radicalisation », qui a pu faire l'objet de plusieurs travaux retraçant son itinéraire politique et médiatique tant dans la littérature académique anglo-saxonne (Sedgwick, 2010 ; Kundnani, 2012 ; Silva, 2018) que française (Guibet Lafaye, Brochard, 2016, Guibet Lafaye, Rapin, 2017 ; Brie, Rambourg, 2017), la notion de « déradicalisation » reste peu étudiée. Ce constat est d'autant plus intrigant que de nombreux pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord se sont engagés dans la « déradicalisation » en y investissant de lourds moyens financiers. Aussi, à travers les usages politiques et médiatiques du terme, l'objectif de ce travail sera de repérer, en creux, qui sont ces publics à « déradicaliser ».

### **Analyser les discours produits par les champs médiatique et politique**

L'objectif de cet article n'est pas de répondre à la question, politiquement pressante mais scientifiquement piégée, qui consisterait à questionner les moyens à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la « radicalisation ». Il ne s'agira pas non plus de trancher les querelles de définition en proposant une définition scientifiquement valide de la « déradicalisation ». Ce serait oublier, avertissait Patrick Champagne, qu'une notion est « un mot qui existe dans le monde social avec des significations variables, qui fait l'objet de luttes de définition et d'appropriation pour catégoriser la réalité sociale et pour imposer une certaine représentation du monde social, afin de produire certains effets sociaux (politiques notamment). » (Champagne, 2011, 28). En ce sens, une notion issue du monde social ne peut être reprise et utilisée par les sciences sociales pour trancher une querelle de définition, mais bien plutôt lorsque l'on « prend précisément pour objet la lutte entre diverses catégories d'agents pour imposer une signification parmi d'autres à la notion, une signification qui leur soit favorable » (*Ibid*). C'est ce cadre d'analyse qui sera ici privilégié ; le travail de définition des phénomènes dits de « radicalisation » ou de « déradicalisation » sera laissé en suspens au profit d'une analyse se concentrant sur les sens donnés à ces notions par les acteurs des champs politique et médiatique qui l'emploient.

C'est la raison pour laquelle tout au long de ce travail j'utiliserai les qualificatifs de « radicalisés » ou de « terroristes » et que je parlerai de processus de « radicalisation » et de « déradicalisation ». Toutes ces expressions ont été autant que possible placées entre guillemets. Il ne s'agit ni de nier les différents déterminants qui conduisent un individu à s'engager dans la violence armée, ni de normaliser, voire de minimiser, les productions de violences politiques les plus extraordinaires, qui, lorsqu'elles sont perpétrées par des opposants politiques, sont généralement qualifiées par l'État de « terrorisme » (Sommier, 2001). Mais ces notions de la langue commune, aux définitions fluctuantes et, quoique pénalement condamnables, sans assises juridiques partagées, ne peuvent être maniées dans le champ des sciences sociales qu'à la seule condition qu'elles soient restituées dans le contexte social et le rapport de force qui les a vu émerger. Par ailleurs, ces notions sont des catégories exogènes, en ce sens qu'elles ont en commun d'être accolées – par le champ politique, médiatique, juridique ou académique – à des individus ou des groupes sociaux qui ne revendiquent pas ces appellations eux-mêmes, selon un processus

d'étiquetage semblable à celui mis en lumière par Howard Becker (Becker, 2012). Il va de soi en effet que le terroriste « n'est terroriste que pour celui qui le condamne » (Bigo, Bonelli, Deltombe, 2008, 9). De la même façon, rares sont les prétendants à se définir « radicalisés » ou à réclamer leur « déradicalisation ». Aussi, l'objectif de cette démarche est moins d'apporter un éclairage sur ce qu'est effectivement un « radicalisé » que de mettre en lumière le contexte social qui, à un moment donné, a impulsé l'utilisation de cette désignation et l'a accolé sur des individus et des groupes sociaux.

## Méthode

Le présent article repose sur l'analyse de deux corpus de discours publics ayant fait l'objet d'un traitement manuel et informatisé, à l'aide du logiciel d'analyses de données textuelles Lexico. Le premier corpus, réalisé via la base de données Europresse, est composé de l'ensemble des articles de presse français du groupe de données « France (Fr) » ayant utilisé le terme « déradicalisation » dans leur titre ou leur introduction. La date de fin de corpus a été fixée au 31 décembre 2017. Bien que n'ayant pas introduit de filtre de début de corpus, le premier article date de 2014. Ont été évacués du corpus les doublons ainsi que les brèves jugées non pertinentes où plusieurs courtes informations se côtoient (« les infos de la semaine », « en bref », etc.). Les actualisations de dépêches *AFP* ou *Reuters* ont également été évacuées au profit de leurs formes les plus complètes. Enfin, les différentes éditions d'un même journal (comme les suppléments dimanche de certains titres de presse) ont été regroupées au sein des mêmes ensembles, de même que les versions web et papier des mêmes titres. Ce recodage a permis d'isoler un total de 825 articles. Le corpus ainsi recoupé est composé de 354 articles publiés dans 19 titres de presse quotidienne régionale, de 307 articles publiés dans 8 titres de presse quotidienne nationale (*Aujourd'hui en France*, *La Croix*, *La Lettre A*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Les Échos*, *L'Humanité* et *Libération*), de 87 articles parus dans 8 hebdomadaires différents (*Courrier International*, *La Tribune*, *Le Point*, *L'Express*, *Marianne*, *Télérama*, *TV Mag* et *Valeurs Actuelles*) et de 73 dépêches publiées par trois agences de presse (*AFP*, *News Press*, *Reuters*). Un article a été publié par un mensuel (*L'Histoire*), un gratuit (*Direct Matin*) et un site web (*Evene*). Cette sous-représentation des articles web est directement imputable au recoupage du corpus, qui ne distingue pas site web et version papier des titres de presse.

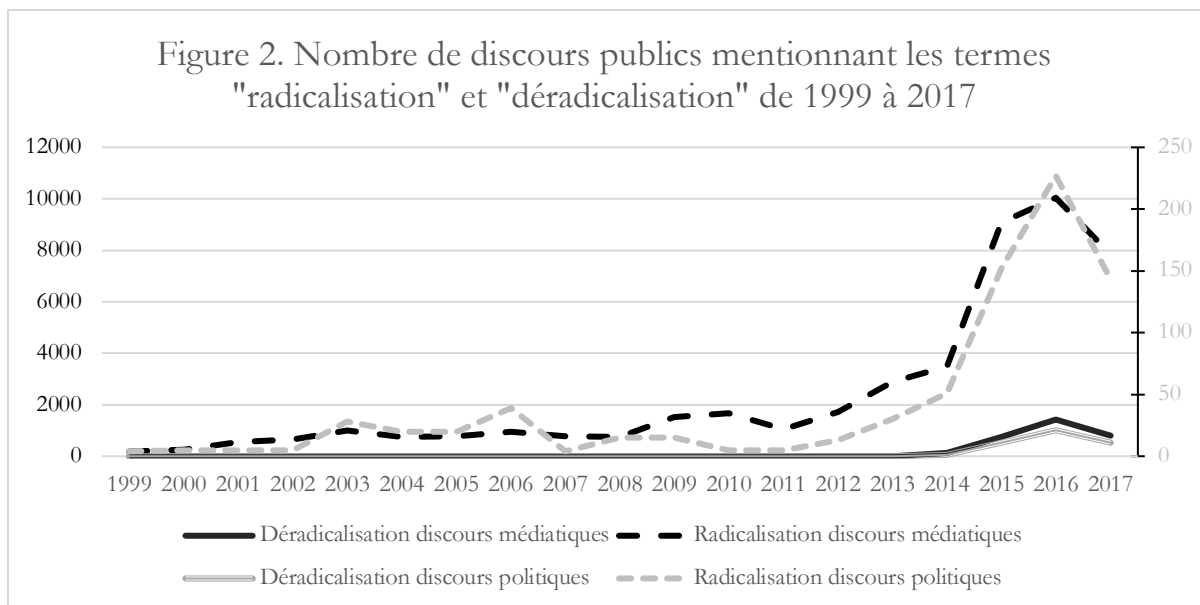
Le second corpus, constitué via la Collection des discours publics, est composé de discours tenus par des membres des gouvernements successifs (secrétaires d'État, ministres et présidents de la République) où apparaît au moins une fois le terme « déradicalisation ». Il est composé d'un total de 44 documents. Comme le corpus précédent, aucune date de début n'a été retenue. Le document le plus ancien a toutefois été répertorié en décembre 2014. La date de fin de corpus a également été fixée au 31 décembre 2017. Les documents sont de natures diverses : il s'agit d'entretiens donnés à différents médias, d'allocutions à l'Assemblée nationale ou au Sénat, de déclarations prononcées lors de déplacements officiels en France ou à l'étranger, de rapports de sommets internationaux et d'allocutions tenues lors de colloques, de rencontres ou de congrès.

L'analyse de ces corpus est au cœur de la méthode déployée pour observer le traitement de la notion dans chacun de ces champs, un concept entendu dans son acception bourdieusienne et compris, à sa suite (Bourdieu, 2002), comme champs de force et champs de lutte au sein duquel chacun des membres, inégalement répartis au sein de la hiérarchie inhérente au champ, est en lutte pour l'obtention ou la conservation du monopole d'un capital spécifique ; dans un cas, le monopole informationnel, dans l'autre, « l'accès aux moyens de manipulation légitime de vision du monde » (Bourdieu, 2000). Les champs ne sont pas des structures closes, mais sont au contraire largement imbriqués entre eux : les champs politique et médiatique entretiennent ainsi une très forte relation d'interdépendance. C'est la raison pour laquelle, après m'être attardé sur les spécificités de chacun des deux corpus, je les traiterai par la suite conjointement. Chacun de ces deux champs a en effet le pouvoir de pousser l'autre à agir : le champ médiatique, en popularisant une question et en dénonçant l'inaction gouvernementale, le champ politique, en imposant un agenda politique (Champagne, 1991, 1995, 2011). Or, l'étroite relation entre ces deux champs apparaît indispensable pour comprendre la popularisation et l'extinction de la notion de « déradicalisation ». Aussi, la théorie générale des champs de Bourdieu, si elle n'est pas exempte de tous défauts – fort justement pointés par Bernard Lahire (Lahire [dir], 2001) – m'apparaît particulièrement opportune pour envisager et comprendre la séquence politique que je propose d'analyser.

### Dans le champ politique, une notion pour un quinquennat ?

Au total, la notion « déradicalisation » a été utilisée dans 44 discours jusqu'au 31 décembre 2017 (1 en 2014, 11 en 2015, 21 en 2016 et 11 en 2017). Au regard d'autres notions, largement maniées par le champ politique, un tel résultat peut sembler marginal : durant la même période, le terme « radicalisation » est utilisé dans 579 discours (soit 13 fois plus). Le terme « laïcité » fait l'objet de 469 discours (soit 10 fois plus), tandis que le terme « terrorisme » est mobilisé dans 3008 discours, dont un tiers (1030) pour la seule année 2016. C'est 68 fois plus que le nombre de discours mentionnant la « déradicalisation ». Au regard de ces *best-sellers* de la communication politique, la « déradicalisation » reste donc une notion largement sous-mobilisée. Toutefois, la spécificité de la notion réside dans son éclosion et son développement récent. Au regard du fait que la « déradicalisation » n'existait pas dans le vocabulaire politique français avant 2014, ces 44 allocutions en font un objet d'étude hautement spécifique. Par ailleurs, si le terme a été mobilisé au cours des années 2015 et 2016, ce dernier tend à s'essouffler dès l'année 2017 (Figure 1). Une dynamique que la notion partage avec celle de « radicalisation » qui, elle aussi, connaît une importante baisse au cours de l'année 2017 (Figure 2). La notion de « déradicalisation » – tout comme, dans une certaine mesure, celle de « radicalisation » – apparaît donc intimement liée au quinquennat de François Hollande – et plus spécifiquement, à l'occupation par Bernard Cazeneuve du poste de ministre de l'Intérieur.



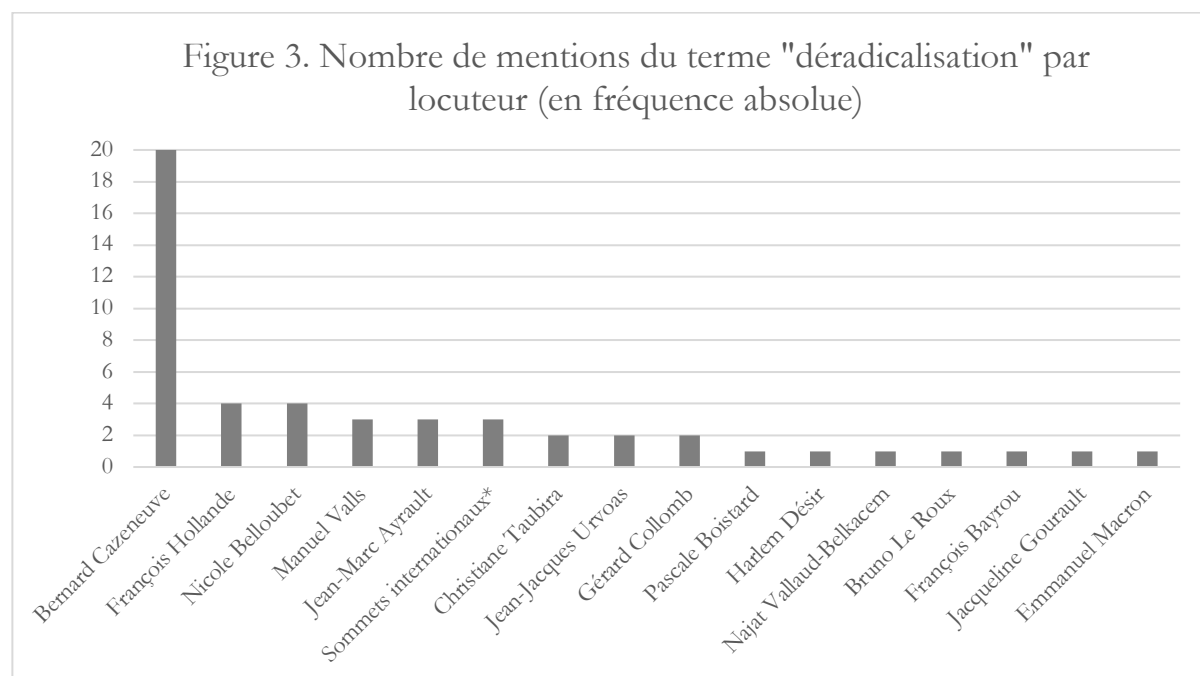


Source discours médiatiques : Europresse, tous groupes de sources.

Source discours politiques : Collection des discours publics.

Lecture : Les courbes noires se lisent sur l'axe de gauche, les courbes grisées sur l'axe de droite.

En effet, c'est bien le ministre de l'Intérieur en poste au cours des deux années où la notion a connu son apparition et son envolée qui est également celui à avoir le plus utilisé le terme. Les seize discours où ce dernier mentionne la « déradicalisation » le place bien au-dessus de tous les autres responsables politiques à avoir utilisé le terme (Figure 3).



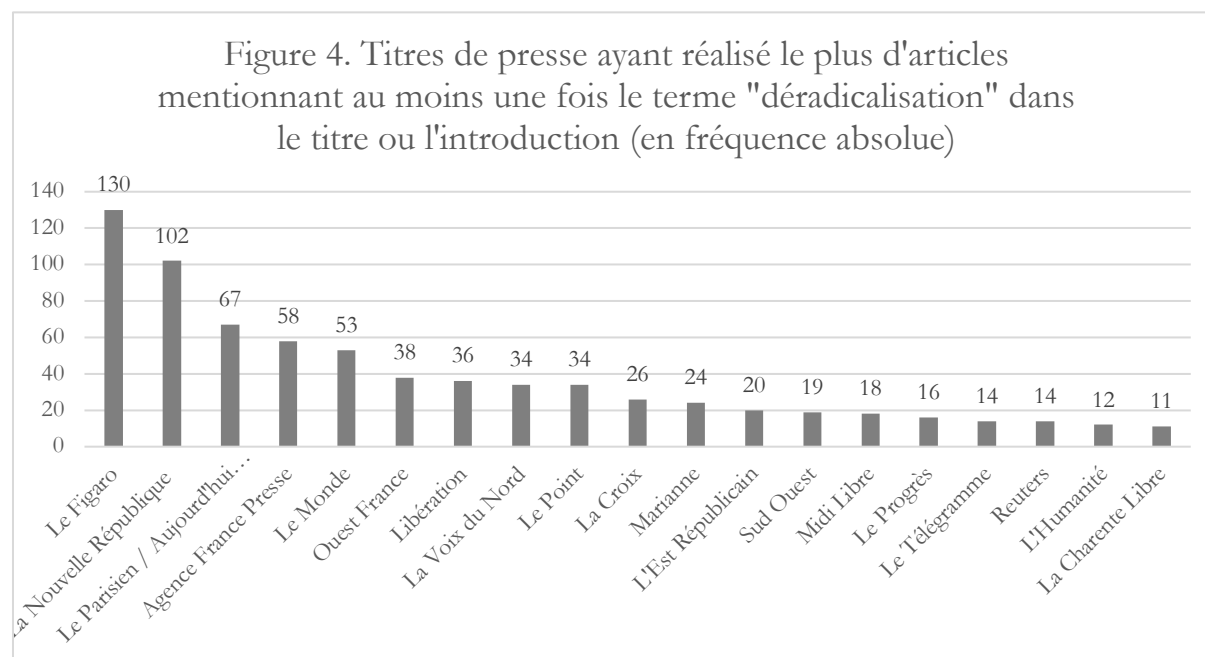
Source : Collection des discours publics.

\*Le locuteur « sommets internationaux » regroupe un total de trois documents officiels provenant directement du gouvernement français sans locuteur défini. Il s'agit dans chaque cas du résumé des décisions conjointes prises par la France et ses partenaires à l'issue de sommets internationaux.

Au-delà de la répartition par responsable politique, la notion apparaît inégalement répartie entre les fonctions exécutives : les seules fonctions de ministre de l'Intérieur (19 discours) et de Garde des Sceaux (11 discours) représentent plus de la moitié des mentions du terme, chacun des membres successifs à ces fonctions (Bernard Cazeneuve, Bruno Le Roux, Gérard Collomb à l'Intérieur, Christiane Taubira, Jean-Jacques Urvoas, François Bayrou et Nicole Belloubet à la Justice) ayant mentionné au moins une fois le terme. Il est également à noter que les deux présidents de la République François Hollande et Emmanuel Macron se sont prononcés sur ce sujet. Par ailleurs, d'autres ministres ou secrétaires d'État exerçant dans le gouvernement Valls, à l'instar de Najat Vallaud-Belkacem, Michel Sapin, Pascale Boistard ou Harlem Désir ont également été amenés à utiliser le terme, signe que la question, si elle restait largement du domaine de compétence des ministères régaliens, traversait davantage les institutions en 2015 et 2016.

### Dans le champ médiatique, un usage inégal de la notion

Le corpus médiatique, quant à lui, est composé de 43 % d'articles de presse quotidienne régionale (PQR), de 37 % d'articles de presse quotidienne nationale (PQN), de près de 11 % d'hebdomadaires et de 9 % de dépêches d'agence de presse. Au sein de ces groupes de sources, *Le Figaro* arrive largement en tête avec 130 articles publiés sur une période d'un peu moins de 4 ans. À lui seul, *le Figaro* a donc publié plus de 15 % du total des articles sur la « déradicalisation » dans l'ensemble de la presse française (Figure 4). Quoique moins visible au regard de seules données quantitatives compte tenu de leur rythme de parution moins élevé, il faut également insister sur la nette surreprésentation de certains hebdomadaires d'opinion : *Le Point* a ainsi publié presque autant d'articles que le quotidien *Libération*, tandis que *Marianne* s'est emparé du sujet à hauteur de *la Croix*. *L'Express*, quant à lui, a publié 8 articles, un de plus que *Valeurs Actuelles*.



Source : Europresse, France (Fr).

Si des hebdomadaires comme *Le Point*, *Marianne* ou *L'Express* publient davantage de billets d'humeur ou d'éditos sur un ton généralement critique, les quotidiens nationaux comme *Libération* et *le Monde* sont quant à eux plus enclins à interroger, à présenter ou à publier les tribunes d'« experts » engagés dans des structures de « déradicalisation ». Et ce d'autant plus facilement qu'ils partagent leurs grilles d'analyses et que leurs missions, commanditées par l'État, en font des figures d'autorité. *Libération* publie par exemple un portrait élogieux de Dounia Bouzar, fondatrice et présidente du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam. Malgré les polémiques entourant ses méthodes et leurs résultats, cette dernière y est présentée comme « une femme de caractère [...] courageuse et controversée [...], forgée par les épreuves de la vie, les conflits, les batailles »<sup>13</sup>. Lorsque le rapport sénatorial d'Esther Benbassa et de Catherine Troendlé vient mettre à mal la stratégie française de « déradicalisation » et sa délégation par l'État à des associations (Benbassa, Troendlé, 2017), *Libération* donne la parole à Serge Hefez, autre artisan de la « déradicalisation », qui dénonce, dans une tribune, « un rapport radical, politique et partisan »<sup>14</sup>. *Le Monde* choisit quant à lui de donner la parole à Fethi Benslama, lui aussi engagé dans la réhabilitation psychique des djihadistes, pour affirmer : « Non, la déradicalisation n'est pas un échec »<sup>15</sup>. Toutefois, le recours aux « experts en déradicalisation » n'est pas le monopole des grands quotidiens nationaux. *Le Point* multiplie par exemple les entretiens avec Gérald Bronner, contributeur régulier du journal et sociologue prompt à dénoncer les « dérives » d'une sociologie constructiviste, reconverti dans la « déradicalisation » au cours de l'année 2016.

De fait si le terme « déradicalisation » apparaît autant dans la presse conservatrice, c'est que ce dernier est chargé négativement : il est rapidement mobilisé comme repoussoir et sert à délégitimer les moyens mis en œuvre par l'État pour réhabiliter les djihadistes. Les journaux les plus favorables aux actions gouvernementales (ou les plus susceptibles de les trouver légitimes) mobilisent donc moins la notion et lui préfèrent des formes euphémisées.

Proche du *Figaro* et loin devant tous les autres titres de presse, la présence du quotidien régional *La Nouvelle République*, diffusé dans les régions Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine, a de quoi surprendre. Elle s'explique par la promesse, la création et l'abandon, par l'exécutif, du centre de « déradicalisation » de Pontourny, à Beaumont-en-Véron. La totalité des articles du quotidien local concerne donc les différentes étapes de la vie du centre. La *NR* s'est également fait le relais des différentes manifestations des opposants locaux au projet, ainsi qu'à leurs différents recours devant la justice pour procéder à son annulation. Au-delà de ces enjeux locaux, le « centre de déradicalisation de Pontourny » a fait l'objet d'une couverture nationale et, souvent, d'un vif rejet. Cette structure pensée par l'exécutif comme la première ayant vocation à « déradicaliser » des volontaires non écroués a rapidement placé les pouvoirs publics dans l'embarras.

---

<sup>13</sup> « Dounia Bouzar, mamma fracas », *Libération*, 30 janvier 2017.

<sup>14</sup> « “Un rapport radical, politique et partisan” », *Libération*, 1<sup>er</sup> mars 2017.

<sup>15</sup> « “Non, la déradicalisation n'est pas un échec !” », *Le Monde*, 28 février 2017.

## « Déradicalisation » : l'itinéraire d'une notion<sup>16</sup>

### De processus à process

La notion de « déradicalisation » n'est pas née en 2014. Si elle n'a pas été mobilisée jusqu'alors par les champs médiatique et politique français, elle a dans un premier temps émergé au sein des sciences sociales. Le terme est en effet ponctuellement employé au sein de la sociologie des mouvements sociaux pour désigner des mécanismes de sorties de la violence politique. C'est en ce sens que l'on peut trouver des traces du terme dans des articles d'Isabelle Sommier (Sommier, 2012) d'Olivier Filleule (Filleule, 2012) ou de Vanessa Codaccionni (Codaccionni, 2013). Ces travaux ont en commun d'analyser les mécanismes individuels, collectifs et conjecturaux qui poussent des organisations clandestines à abandonner la stratégie de l'action directe ; ce qui est parfois appelé, sous la plume de ces auteurs, « déradicalisation ».

Pour voir le terme se populariser dans les discours publics, il faut toutefois attendre la médiatisation des départs de ressortissants français en Syrie et les attaques perpétrées en France en 2015 et 2016. Débarrassée de son contenu sociologique, la notion est utilisée à des fins prescriptives et directement corrélée à une action politique ambitionnant d'extraire une idéologie potentiellement dangereuse. La question de la « déradicalisation » apparaît d'autant plus légitime que le bouleversement paradigmatique qui voit s'imposer la gestion du risque au détriment de celle de dangerosité (Castel, 1983) s'est déjà implanté depuis plusieurs décennies au cœur des politiques sécuritaires françaises (Bonelli, 2008).

Malgré leur apparente proximité, ces deux usages de la « déradicalisation » sont des faux-amis. Comme le relèvent Caroline Guibet Lafaye et Ami-Jacques Rapin à propos des usages médiatiques du terme « radicalisation », « le passage du vocabulaire scientifique au registre journalistique accuse [...] une forte inflexion sémantique. Bien que l'aspect processuel des phénomènes de radicalisation demeure évoqué dans la presse, [...] une différence de taille sépare les usages de la notion dans ces deux univers : alors qu'en sciences humaines et sociales, la notion concerne des phénomènes collectifs et n'est pas exclusivement centrée sur le recours à la violence, dans la presse, l'attention est de plus en plus focalisée sur l'individu et son passage à l'acte. » (Guibet Lafaye, Rapin, 2017). Ainsi, tout comme la notion de « radicalisation » sur laquelle elle repose, la « déradicalisation », a connu ce même travestissement de son acception sociologique : elle a progressivement servi à désigner des mécanismes individuels de sortie de la violence, et le contexte social, qui était au cœur de la compréhension des mécanismes de sortie de la clandestinité, est remplacé par une approche centrée sur la psychologie.

Toutefois, la « déradicalisation » a connu une inflexion sémantique plus importante encore. D'abord envisagée comme processus, celui conduisant d'un état « radical » à un état « modéré », elle devient progressivement synonyme de prise en charge, par l'État, d'un individu engagé dans un processus de violence contre ce dernier. Cette prise en charge peut être directe (au sein des prisons)

---

<sup>16</sup> Je reprends ici le titre de l'article d'Arun Kundnani, mentionné plus haut, « The Journey of a Concept », tout en refusant d'appliquer l'appellation de concept à la « déradicalisation », ici envisagée comme une notion au sens durkheimien.

ou indirecte, via une délégation au secteur associatif. En témoigne le très fort usage, tant dans le champ médiatique que dans le champ politique, des termes « centre(s) » ou « prison(s) » (Tableau I). La « déradicalisation » devient inextricable des lieux où elle est réalisée, des « centres de déradicalisation » aux quartiers dédiés des prisons. Et il faut bien que la « déradicalisation » soit affaire de l'État pour qu'elle puisse être envisagée comme un « échec » ou un « fiasco » : ce qui est ici pointé, c'est bien l'inefficacité de l'État à se saisir de sa prérogative nouvelle, celle de réhabiliter les individus engagés dans la violence armée.

**Tableau I. La « déradicalisation » comme process**

Forme ou groupe de formes	Nombre d'occurrences dans le corpus de la Collection des Discours Publics	Nombre d'occurrences dans le corpus Europresse « France [Fr] »
Centre, Centres	64	1616
Prison, Prisons	51	671
Pontourny	3	590
Psychologues, Psychologue	4	160
Osny	0	147
Échec	0	144
Fresnes	0	74
Fiasco	0	59

Cette transformation sémantique est illustrée par les nombreuses promesses, par l'exécutif, de création de structures de « déradicalisation ». Clôturant un colloque dispensé à l'Institut national des hautes études sur la sécurité et la justice (INHESJ), le Premier ministre Manuel Valls annonce, le 29 avril 2015 et pour la première fois, la création d'un centre de « déradicalisation » : « À la suite d'une proposition formulée par le ministre de l'Intérieur, une structure sera créée d'ici la fin de l'année afin de prendre en charge, sur la base du volontariat, des jeunes de retour de zones de conflit et ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires. Par un accompagnement individualisé, une prise en charge psychologique et un encadrement renforcé, ces jeunes devraient retrouver toute leur place dans notre société. »<sup>17</sup>

Une telle promesse est renouvelée à plusieurs reprises : quelques jours seulement après les attaques parisiennes du 13 novembre, Manuel Valls assure de nouveau la mise sur pied rapide d'un premier centre de « déradicalisation » : « Une première structure pour jeunes radicalisés va ainsi être créée », déclare-t-il à l'Assemblée nationale. « La création d'un tel centre – qui ne correspond pas nécessairement à notre culture, du moins jusqu'à présent – s'appuyant sur un suivi individualisé et

<sup>17</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la sauvegarde des valeurs démocratiques, la coexistence entre les lois de la guerre et les justices pénales et le rôle de la diplomatie dans l'élaboration d'une stratégie antiterroriste mondiale, à Paris le 29 avril 2015.

pluridisciplinaire est indispensable.»<sup>18</sup> Le 9 mai 2016, lors d'une conférence de presse donnée pour l'occasion, Manuel Valls promet cette fois la création d'un réseau de centres répartis sur l'ensemble du territoire français : « Parce que la radicalisation concerne tout le territoire national, je demande aux préfets que, d'ici à la fin 2017, un établissement de cette nature soit créé dans chaque région. Au moins la moitié accueilleront, à la demande de l'autorité judiciaire, des personnes qui ne peuvent être placées en détention. »<sup>19</sup>

La « déradicalisation » devient progressivement, dans le courant de l'année 2015, un dispositif technique de prise en charge des corps et des esprits « radicalisés ». De processus, la « déradicalisation » devient *process* : elle désigne un ensemble de techniques médicales ou psychiatriques et de savoir-faire issus du travail social pour réhabiliter, dans des lieux dédiés (prisons, centres) des individus partageant des « signaux faibles ». Un bouleversement sémantique illustré par Jean-Jacques Urvoas, alors Garde des Sceaux, lors d'un entretien donné en juin 2016 à *France Info* : « [N]ous aujourd'hui nous essayons de bâtir des process, c'est-à-dire nous essayons de construire des solutions – nous avons des expériences qui sont engagées depuis maintenant quatre ou cinq mois – c'est bien trop tôt pour avoir du recul, *le Premier ministre a annoncé des centres de déradicalisation mais il s'agit maintenant de leur donner du contenu*, nous y réfléchissons tous les jours. » [je souligne]<sup>20</sup>. Une phrase qui laisse peu de doutes quant au fait que l'annonce, aux fortes retombées médiatiques, a bien précédé la mise en place des techniques et des procédés sur lesquels elle repose. Mais que cette velléité étatique de « déradicalisation » soit ou non efficace influe finalement peu sur l'usage du terme et sur les représentations qui y sont accolées. Les discours politiques, souvent prescriptifs, informent moins sur l'état de la recherche dans la réhabilitation psychique des djihadistes que sur l'ambition et la volonté qui les sous-tend.

Investi par le champ politique, repris par le champ médiatique, le terme de « déradicalisation » change de sens à mesure qu'il entre dans le langage courant. Cependant, quelques mois seulement après son envol médiatique, il disparaît rapidement de la communication gouvernementale officielle. C'est que le terme, devenu *process*, apparaît surtout comme un moyen efficace d'attester d'une action politique forte mais n'a que peu de prises avec le réel et les modalités de sortie de violence. Devenu prérogative de l'État, il peut faire l'objet de critiques grandissantes au sein du champ médiatique. Aussi, à mesure qu'une action politique, promise à de nombreuses reprises, se met progressivement en place, le terme disparaît corrélativement.

## Entre promesses et embarras

Il est en effet frappant de constater, à la lecture des corpus, que la « déradicalisation » est surtout mentionnée sous forme de promesse, comme témoignage d'une volonté politique résolue et déterminée. Qu'importe que le contenu de ces centres reste flou et que le type de techniques à y

---

<sup>18</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur les grandes orientations du projet de loi prorogeant l'état d'urgence et modernisant le régime d'exception de la loi du 3 avril 1955, à l'Assemblée Nationale le 19 novembre 2015.

<sup>19</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la présentation d'un nouveau plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, à Paris le 9 mai 2016.

<sup>20</sup> Interview de M. Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice, avec *France Info* le 15 juin 2016, sur la lutte contre le terrorisme et sur la violence pendant les manifestations.

être déployées soient évacués : l'annonce semble avoir principalement pour but de marquer l'opinion et d'assurer la détermination du gouvernement. Des déclarations allant dans ce sens se succèdent tout au long des années 2015 et 2016. Interrogé sur la chaîne de télévision *I-télé*, le secrétaire d'État aux affaires européennes Harlem Désir plaide par exemple pour « des programmes de déradicalisation à mettre en œuvre de façon urgente ». Effet d'emballement, début mars 2016, Bernard Cazeneuve promet l'ouverture de deux centres<sup>21</sup> tandis que dans le même temps Manuel Valls surenchérit et en annonce dix-huit.<sup>22</sup> Il n'est pas jusqu'au Président de la République pour promettre la création de telles structures lors d'une rencontre sur le plateau de *France 2* avec une mère de famille dont le fils a été tué quelques mois plus tôt en Syrie. Il lui assure par deux fois la création de « centres de déradicalisation pour les radicalisés, pour les déradicaliser »<sup>23</sup>. Ces « centres de déradicalisation » comme remède miracle n'engagent qu'à peu de choses ceux qui les promettent partout mais se gardent bien de s'attarder sur leur fonctionnement. Pour une raison simple : personne ne semble savoir comment procéder.

Après avoir été souhaité, promis, et finalement mis en place, le premier centre de « déradicalisation » français change subitement de nom dès son ouverture, en septembre 2016. Quatre mois seulement après sa création et alors qu'il reçoit Jean-Jacques Urvoas, le journaliste Jean-Jacques Bourdin questionne ce dernier : « le centre de déradicalisation de Beaumont-en-Véron en Indre-et-Loire. Trois personnes dans le centre aujourd'hui c'est ça ? » Une dénomination que conteste subitement Urvoas : « [M]oi, la déradicalisation, c'est un terme que je prends avec beaucoup de pincettes, parce que je ne sais pas bien comment on fait ; par contre, je sais comment on peut sortir quelqu'un d'un processus de violence ».<sup>24</sup> Un article de *la Croix*, publié au lendemain de la première visite autorisée à la presse du centre de Pontourny, à Beaumont-en-Véron, est également révélateur de l'embarras à utiliser un terme forgé par des impératifs politiques. « Ne l'appellez pas “centre de déradicalisation”. “On a rayé ce mot au plus vite”, précise un connaisseur du dossier. Voici donc le “Centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté”, un intitulé qui fait l'impasse même sur le terme de radicalisation. Et pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit. »<sup>25</sup>

C'est qu'à mesure que l'État s'accapare la prérogative de la « déradicalisation », cette dernière, envisagée comme du ressort de l'action gouvernementale, fait l'objet d'une critique grandissante dans le champ médiatique. Il faut dire que l'histoire des tentatives de « déradicalisation » institutionnelle est parsemée de couacs et de scandales, largement relayés dans la presse. En mars 2017, Sonia Imloul, connue pour avoir créé la première structure associative de « déradicalisation », est condamnée à quatre mois de prison avec sursis pour détournement de fonds publics. Un mois plus tard, c'est au tour de Patrick Amoyel, fondateur de l'association Entr'Autres, d'être poursuivi

---

<sup>21</sup> Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, en réponse à une question sur l'action du gouvernement dans la lutte contre la radicalisation religieuse, à l'Assemblée nationale le 2 mars 2016.

<sup>22</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la présentation d'un nouveau plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme, à Paris le 9 mai 2016.

<sup>23</sup> Interview de M. François Hollande, Président de la République, avec *France 2* le 14 avril 2016, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale.

<sup>24</sup> Interview de M. Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la Justice, avec *BFM TV* le 24 janvier 2017, sur la primaire de la Gauche, la construction de prisons, la lutte contre le terrorisme, la politique gouvernementale en faveur de la Justice et sur l'avenir du Parti socialiste.

<sup>25</sup> « Le premier centre de déradicalisation ouvre ses portes », *La Croix*, 13 septembre 2016.

pour viol sur mineur. Ces affaires rencontrent un fort écho médiatique<sup>26</sup>. Le secteur associatif engagé dans la « déradicalisation » est fortement malmené par le rapport sénatorial d'Esther Benbassa et de Catherine Troendlé, remis en juillet 2017, à qui l'on doit la popularisation de l'expression « business de la déradicalisation ». Les structures contrôlées par l'État ne s'en sortent pas mieux. Un peu moins d'un an après son ouverture, le centre de Pontourny doit fermer, faute de voir affluer les participants, rendus méfiants par la mauvaise presse et le terme de « déradicalisation » accolé au centre. Ce dernier aura accueilli un total de neuf participants. Un mois après l'agression d'un gardien dans l'Unité de prévention de la radicalisation d'Osny, les UPRA ferment définitivement pour changer de nom, et muter sous la forme de QER. Chacun de ces couacs a également fait l'objet d'une forte couverture médiatique.

Ainsi, à mesure qu'émergent des structures de « déradicalisation », ces dernières tendent à perdre ce qualificatif pour éviter la mauvaise presse dont elles font l'objet. Mais si ces structures perdent leur label « déradicalisation », la notion reste toujours ponctuellement utilisée en guise de promesse : Gérard Collomb appelle de ses vœux « une entreprise de déradicalisation extrêmement sévère » pour réhabiliter les djihadistes<sup>27</sup> tandis que Emmanuel Macron annonce, lors d'un long discours sur la politique de la ville tenu à Roubaix en novembre 2017 : « [D]'ici au début de l'année prochaine, une quinzaine de plans de lutte contre la radicalisation et d'activation d'une politique de déradicalisation seront [...] présentés par le ministère de l'Intérieur et l'ensemble des ministères compétents, négociés avec les élus, avec des moyens supplémentaires, des fermetures de structures et une action ». Le registre sémantique de la « déradicalisation » semble donc toujours susceptible d'être mobilisé dès lors lorsqu'il s'agit de promettre une action politique d'envergure, tandis qu'il est nié pour désigner les structures existantes.<sup>28</sup>

## Le désengagement de la déradicalisation

À mesure que des critiques sur le bien-fondé et la pertinence de la « déradicalisation » se font de plus en plus vives, la notion connaît un désaveu certain. Chacun des événements précédemment évoqués contribue à rendre plus difficile l'usage du terme, qui se voit dès lors soigneusement évité par l'exécutif. Lors d'une interview donnée à *France Info* en juin 2017, Gérard Collomb lui préfère par exemple le terme de « dédjihadisation ».<sup>29</sup> La baisse quantitative du nombre de discours mentionnant le terme s'inscrit durant cette période, et indique une plus grande prudence à le manier.

---

<sup>26</sup> « Détournement de subventions : prison avec sursis pour la pseudo « déradicalisatrice » Sonia Imloul », *Marianne*, 14 mars 2017, « Prison avec sursis pour l'ex-responsable d'une cellule de déradicalisation », *La Croix*, 15 mars 2017, « Monsieur « déradicalisation » mis en examen pour viols », *Libération*, 29 avril 2017, « Le psy du djihad mis en examen pour viols », *Aujourd'hui en France*, 29 avril 2017.

<sup>27</sup> Interview de M. Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, à *CNes* le 6 juillet 2017, sur la prorogation de l'état d'urgence, la situation des djihadistes français, le projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, la coopération européenne face à la crise migratoire et la gestion des centres d'accueil.

<sup>28</sup> Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la politique de la ville, à Roubaix le 14 novembre 2017.

<sup>29</sup> Interview de M. Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, à *France Info* le 19 juin 2017, sur la victoire de La République en Marche ! (LREM) au 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives, l'introduction d'une dose de proportionnelle, la prolongation de l'état d'urgence et la sécurité des événements sportifs.



Mais le véritable substitut du terme « déradicalisation » est celui de « désengagement ». Le débat sénatorial du 13 décembre 2017 sur le retour des djihadistes en France est marqué par une grande prudence dans les usages du terme, qu'il semble admis de déconstruire et de mettre à distance. L'influence du rapport Benbassa-Troendlé est encore proche ; les deux parlementaires participent d'ailleurs au débat. Yves Daudigny, sénateur PS de l'Aisne, formule ainsi ses doutes quant à l'usage du terme : « Une question subsiste par ailleurs : l'idée même de déradicalisation n'est-elle pas spécieuse, dès lors que la radicalité se définit comme une intention immuable ? [...] Aucun processus ne semble aujourd'hui porter le moindre fruit. Cet état de choses impose pour le moins une grande vigilance. » Une précaution immédiatement reprise par la Garde des Sceaux : « Vous avez également évoqué, Monsieur le sénateur, la question de la déradicalisation de ces personnes, en faisant valoir que le mot est sans doute peu approprié, la radicalisation renvoyant à une forme d'absolu dans un courant de pensée. Comme vous, je pense que le mot "déradicalisation" n'est pas pertinent. [...] Il s'agit plutôt de "désengager" des personnes d'un phénomène de violence exacerbée. » Cette prise de distance sémantique lui permet ensuite d'affirmer le succès du « désengagement », opposé à l'échec de la « déradicalisation » : « L'efficacité des dispositifs de désengagement est, à ce stade, réelle, en tout cas pour des personnes ayant été modérément engagées, si je puis dire, dans un processus de violence. » Le terme est depuis rentré dans la littérature grise du CIPDR.

C'est également le « désengagement » qui est au centre de la discrète communication gouvernementale entourant le projet RIVE (pour « Recherche et intervention sur les violences extrémistes »), héritier direct du centre de Pontourny, discrètement lancé fin 2016. On sait peu de choses sur cette structure, si ce n'est qu'elle a tiré les leçons de l'échec de Pontourny : restés loin du feu des projecteurs médiatiques, les publics, sous main de justice mais non détenus, sont contraints de participer au programme. Le projet RIVE ne semble cependant pas différer fondamentalement des autres structures : on y retrouve, outre l'évaluation de la dangerosité, centrale au sein des QER, l'idée d'un suivi individuel reposant sur des entretiens avec des psychologues, la participation à des débats ou des activités relatives à la religion, à la géopolitique, etc.<sup>30</sup> Dans la pratique, la différence entre « désengagement » et « déradicalisation » ne saute pas aux yeux.

Et pourtant, à première vue, l'abandon de la notion de « déradicalisation » au profit de celle de « désengagement » apparaît comme un véritable changement de paradigme. Il est en effet admis, dans la littérature anglo-saxonne, que si la *deradicalization* vise l'abandon d'un système cognitif (le mode de représentation du monde), celle de *disengagement* vise l'abandon d'un comportement jugé dangereux (la violence) (Elshimi, in Baker-Beall, Heath-Kelly, Jarvis [dir], 2015). Mais si la distinction fait sens en Grande-Bretagne ou aux États-Unis, où seuls les actes peuvent faire l'objet de poursuites et où il n'existe que peu d'entraves à la liberté d'expression, la France a au contraire étoffé son arsenal judiciaire pour les délits de parole, au premier rang duquel celui d'apologie du terrorisme. On voit donc mal comment ce nouveau paradigme pourrait ne pas s'entrechoquer avec le droit pénal français.

L'échec des précédents dispositifs de « déradicalisation » et leurs remplacements hâtifs par des structures de « désengagement » ne semblent donc pas tant avoir malmené l'idée même d'une

---

<sup>30</sup> « Un nouveau programme contre la radicalisation dévoilé », *La Croix*, 10 novembre 2017.

possible « déradicalisation », mais bien plus l'emploi du terme, devenu polémique. L'idée d'une réhabilitation étatique des individus engagés (ou soupçonnés d'être tentés de s'engager) dans la violence armée ne souffre, elle, aucune contestation.

## Ceux qu'il faut « déradicaliser »

Retracer l'itinéraire de la notion de « déradicalisation » permet d'éclairer les modalités de son apparition dans le contexte français, le changement sémantique qu'elle a connu à mesure qu'elle devenait une prérogative de l'État et son déclin au profit de formes euphémisées. Mais reste encore à définir qui la notion vise. Je m'attarderai ici sur trois points récurrents dans chacun des corpus : je traiterai d'abord du champ lexical relatif à la jeunesse. Les discours sur la « déradicalisation » visent en effet des publics désignés comme « jeunes », souvent issus de quartiers populaires. Le second point concerne le champ lexical relatif à l'islam. Nous verrons que malgré certains discours insistant sur le caractère pluriel de radicalisations susceptibles de toucher toutes les mouvances politiques et religieuses, c'est bien l'islam qui est au cœur des discours relatifs à la « déradicalisation ». Les analyses pointant les déterminants de la jeunesse et de l'islam ont pour point commun de déposséder les agents de leur volonté d'agir sur le monde. En les envisageant comme les véhicules d'une idéologie, jamais comme en étant les moteurs ou les acteurs, les discours sur la « déradicalisation » transforment les agents en figures passives et aliénées, soumises malgré elles à un embrigadement dont il s'agit de les extraire.

### Des « jeunes »

Il est frappant de constater la très forte mobilisation du lexique de la jeunesse tant dans le champ médiatique que dans le champ politique : les formes « jeune/jeunes » sont utilisées 1211 fois dans le corpus de discours médiatiques et 126 fois dans le corpus de discours politiques. À titre de comparaison, ces formes apparaissent plus que le terme « radicalisation » (respectivement 1074 fois et 93 fois) ou que chacune des formes relatives au champ lexical de l'islam prises séparément (Tableau II). Cette très forte mobilisation est d'autant plus intrigante que la part de mineurs ou de très jeunes adultes parmi les personnes signalées par les services de l'État pour « radicalisation », si elle n'est pas négligeable, ne semble pas constituer une caractéristique déterminante.<sup>31</sup>

Il apparaît clair que le djihadisme français est souvent rendu possible, sous sa forme violente, par une disponibilité biographique. L'absence d'emploi stable, de famille et d'enfants, autant de facteurs directement corrélés à l'âge, facilitent en effet le coût d'un départ sur le théâtre d'opérations armées ou la perpétration d'attaques. Ce phénomène est bien connu de la sociologie

---

<sup>31</sup> Auditionnée par les sénateurs Jean-Marie Bockel et Luc Carvounas en octobre 2016, la secrétaire générale du CIPDR Muriel Domenach comptabilisait 12 114 signalements pour « radicalisation », dont 20% de mineurs. (Bockel, Carvounas, 2017). La part de mineurs dans l'effectif total est cependant largement dépendante des modalités de signalement, les familles ou les fonctionnaires de l'Éducation Nationale ayant eu largement recours au numéro vert au cours des années 2015 et 2016.

des mouvements sociaux et transcende largement les orientations idéologiques des mouvements armés (Crettiez, 2011). Mais la notion de jeunesse dépasse la question de l'âge : ici « jeune » ne semble pas tant entendu comme membre d'une classe d'âge, mais apparaît bien plutôt utilisé pour signifier l'immaturation des publics visés. Les limites arbitraires qu'une société fixe aux bornes de la jeunesse, rappelle Bourdieu, est le théâtre de forts enjeux de pouvoir (Bourdieu, 2002). Le « jeune » est ainsi celui qui est placé en situation d'irresponsabilité et dont la tutelle dépend d'une figure d'autorité (parentale, policière, ou juridique). Par l'imposition de cette situation de dépendance, le jeune est rejeté hors du jeu politique ; c'est sa qualité d'agent qui lui est déniée. Aussi la figure du « jeune » est-elle souvent présentée comme une forme passive et sous emprise : Manuel Valls parle par exemple d'« individus sans repères, en particulier les plus jeunes »<sup>32</sup> tandis que Bernard Cazeneuve évoque des « jeunes Françaises et Françaises victimes de la propagande de Daesh » embrigadés par « les prêcheurs de haine, ceux qui détestent la République et la France, ceux qui voudraient entraîner les jeunes dans un parcours sans espoir »<sup>33</sup>. Emmanuel Macron abonde en affirmant que « l'État a financé des acteurs de terrain qui n'étaient pas les bons, [...] des associations qu'on disait formidables, pour découvrir qu'elles [...] conduisaient à détourner nos plus jeunes de la République, à transformer une religion en un discours de haine et de repli [...] »<sup>34</sup>. Dans le champ médiatique, la jeunesse est rarement questionnée tant elle apparaît comme une caractéristique naturelle de la « radicalisation » : les termes « radicalisés », « djihadistes » et « jeunes » apparaissent fréquemment interchangeable. On y retrouve cependant le même procédé rhétorique d'un endoctrinement de jeunes Français aux propriétés saines par un extérieur malfaisant : les « jeunes » sont décrits comme « séduits par le djihadisme »<sup>35</sup>, « égarés »<sup>36</sup>, « embrigadés »<sup>37</sup> à l'aide de « procédés de désinformation et d'isolement »<sup>38</sup>.

Il existe une étroite relation entre ce « jeune radicalisé » et une autre figure médiatique et politique récurrente, celle du « jeune des quartiers populaires » volontiers imaginé délinquant. À cette déviance présumée vient donc s'ajouter celle de djihadiste potentiel. Les discours politiques sont à cet égard révélateurs sur le lien tissé entre jeunesse, quartiers populaires ségrégués, islam et « radicalisation ». Bernard Cazeneuve dénonce par exemple « des quartiers où la radicalité, le salafisme, la délinquance se sont enquistés » annonçant ensuite la perquisition de plusieurs logements « concernant des individus dont [il avait] suffisamment d'éléments pour penser qu'ils étaient à la frontière de la délinquance et du terrorisme »<sup>39</sup>. Et qu'importe si, sur les 137 Français poursuivis pour des affaires de djihadisme étudiés par Marc Hecker, 60 % possédaient un casier judiciaire vierge (Hecker, 2018). C'est également en ce sens qu'Emmanuel Macron, en déplacement

---

<sup>32</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la sauvegarde des valeurs démocratiques, la coexistence entre les lois de la guerre et les justices pénales et le rôle de la diplomatie dans l'élaboration d'une stratégie antiterroriste mondiale, à Paris le 29 avril 2015.

<sup>33</sup> Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, sur les mesures de protection des lieux de culte, la détermination du gouvernement à poursuivre les auteurs d'actes racistes, anti-musulmans ou antisémites, et la lutte contre le terrorisme, à Auch le 23 août 2015.

<sup>34</sup> Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la politique de la ville, à Roubaix le 14 novembre 2017.

<sup>35</sup> « Esther Benbassa : "En finir avec le bricolage". La "déradicalisation" est-elle en échec ? » *Le Monde*, 16 mars 2017.

<sup>36</sup> « Dans la tête des djihadistes », *Le Télégramme*, 11 décembre 2016.

<sup>37</sup> « Dounia Bouzar : « Notre travail, c'est révéler le vrai visage de Daesh », *La Voix du Nord*, 20 mars 2017.

<sup>38</sup> « Collège Coppens. Échanges avec le photo-journaliste Patrick Bard », *Le Télégramme*, 23 mars 2017.

<sup>39</sup> Interview de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, à *France Inter* le 23 mars 2016, sur les mesures de sécurité envisagées après les attentats de Bruxelles.

à Roubaix, adjoint à son discours sur la politique de la ville la promesse d'un renforcement des mesures de lutte contre la « radicalisation », entérinant le lien de causalité entre quartiers ségrégués et djihadisme en affirmant : « Il est évidemment un défi que nous devons aussi relever collectivement, parce qu'il mine la vie des quartiers, c'est celui de la radicalisation ».<sup>40</sup>

Ce discours, qui pointe des jeunes passifs et désorientés, soumis à une influence néfaste exogène, a deux effets majeurs. D'abord, il permet d'éloigner le mal hors des frontières nationales, puisque les « jeunes », aux propriétés naturellement saines, seraient pervertis par une propagande organisée de l'extérieur. Il s'agit là d'un argumentaire classique de la rhétorique politico-médiatique relative à la criminalité politique (Bugnon, 2011). Elle rend ensuite souhaitable une réhabilitation de ces esprits fragiles en perte de repères : il appartient dès lors à l'autorité tutélaire de l'État de remettre ces jeunes dans le droit chemin. « [C]omment faire avec des jeunes radicalisés pour faire en sorte qu'ils rejoignent le chemin de vie normal de la République, et les valeurs de la République plutôt que l'islam salafiste et le basculement dans cette radicalisation ? »<sup>41</sup> questionne par exemple Bruno Le Roux. Manuel Valls répond lorsqu'il appelle à « regarder en face l'état de nos jeunes, à mieux répondre à une forme de désarroi » en « formant la jeunesse pour lutter contre l'obscurantisme et le terrorisme ».<sup>42</sup> La lutte contre la radicalisation vient donc s'ajouter à la longue liste des prérogatives que l'État s'est accaparé quant à la gestion de la jeunesse des quartiers populaires.

### Des « djihadistes »

Il arrive parfois, dans certains discours politiques ou dans les entretiens d'intellectuels publiés dans les pages de la presse, d'insister sur le caractère multiple des radicalisations – au pluriel – qui seraient susceptibles de toucher une grande diversité de publics et d'idéologies différentes. Cette stratégie de « rien-à-voirisme », pour reprendre l'expression de Gérard Mauger (Mauger ; 2016), permet à celui qui l'emploie de se dédouaner de ne cibler qu'une unique religion et de pointer un processus d'emprise sectaire susceptible de toucher toutes mouvances politiques et religions<sup>43</sup>. Aussi des exemples d'organisations clandestines d'extrême gauche ou d'extrême droite apparaissent-ils parfois pour attester du caractère pluriel de la « radicalisation ». Ces exemples ayant été brandis, le reste de l'exposé peut dès lors se contenter de ne cibler que l'islam.

---

<sup>40</sup> Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la politique de la ville, à Roubaix le 14 novembre 2017.

<sup>41</sup> Interview de M. Bruno Le Roux, ministre de l'Intérieur, à *Europe 1* le 10 février 2017, sur l'interpellation de Théo, victime d'un viol présumé au cours de l'intervention de la police à Aulnay-sous-Bois, et l'avenir du centre de déradicalisation de Pontourny en Indre-et-Loire.

<sup>42</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la sauvegarde des valeurs démocratiques, la coexistence entre les lois de la guerre et les justices pénales et le rôle de la diplomatie dans l'élaboration d'une stratégie antiterroriste mondiale, à Paris le 29 avril 2015.

<sup>43</sup> Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur la transposition d'une analyse sécularisée et psychologisante, issue du traitement politique du phénomène sectaire (Ollion ; 2010), sur la question djihadiste. Cette transposition, si elle doit une partie de son succès à ce qu'elle permet d'évacuer purement et simplement toutes les questions religieuses et politiques, semble également résulter d'une stratégie de la part de certains acteurs publics, à l'instar de la Miviludes, alors en perte de vitesse face à la relégation des sectes hors de l'agenda politique, pour faire valoir leurs analyses et s'imposer en tant qu'interlocuteurs légitimes.

Et, de fait, malgré sa contraction récente, le terme de « radicalisation » tend à rester relativement polysémique. Dans leur étude sur les usages médiatiques de la notion de « radicalisation », Caroline Guibet Lafaye et Pierre Brochard ont pu mettre en avant dix usages différents du terme, pour autant d’acceptions différentes. Ces acceptions recourent des réalités plurielles : le terme est utilisé pour désigner les mouvements politiques d’extrême gauche, d’extrême droite ou indépendantistes agissant hors des balises démocratiques, les musulmans dont la pratique de l’islam est perçue comme déviante car trop rigoriste ou, bien sûr, les individus engagés dans des mouvements djihadistes. Même si le registre de la « radicalisation » se contracte autour des figures du musulman jugé « trop » pratiquant et du salafiste djihadiste, le terme n’en reste pas moins mobilisé, aujourd’hui encore, pour désigner une grande pluralité de situations (Guibet Lafaye, Brochard, 2016). Pourtant, cette hétérogénéité des publics entrés dans des processus de « radicalisation » disparaît intégralement dès lors que l’on renverse la focale pour s’attarder sur ceux qu’il s’agit de « déradicaliser ». L’apparente polysémie vole en éclat au profit de la seule figure du « djihadiste », dont parlent la totalité des discours politiques du corpus et l’écrasante majorité des articles de presse. En témoigne la très forte mobilisation du vocabulaire relatif au djihadisme et, dans une moindre mesure, à l’islam en général (Tableau II).

**Tableau II. Islam et « déradicalisation »**

Forme ou groupe de formes	Nombre d’occurrences dans le corpus de la Collection des Discours Publics	Nombre d’occurrences dans le corpus Europresse « France [Fr] »
Djihadistes, Djihadiste, Jihadistes, Jihadiste	15	774
Musulmans, Musulman, Musulmane, Musulmanes	27	301
Syrie	67	562
Islam	17	312
Djihad, Jihad	3	282
Daech, Daesh, EI	46	276
Religieuse, Religieuses, Religieux	25	251
Islamiste, Islamistes	5	241
Djihadisme, Jihadisme	5	151
Irak	52	137
Imams, imam	4	122
Mosquées, Mosquée	33	84
Islamisme	2	54
Coran	0	41
Islamophobie	0	16

Quelques contre-exemples existent toutefois, mais ces derniers apparaissent largement anecdotiques. Le terme « déradicalisation » est parfois détourné pour moquer des responsables politiques dans des billets d’humeur ou des éditos. « Il est clair que Sarkozy aurait eu besoin d’une cure de déradicalisation » ironise par exemple *L’Humanité* pour moquer ses prises de positions sécuritaires<sup>44</sup> tandis que *Marianne* affirme que « Laurent Wauquiez a lancé un plan com qui ressemble à un stage de déradicalisation. »<sup>45</sup>. Loin d’induire des acceptions concurrentes de la notion, ces articles, au ton ironique, reposent sur la complicité partagée entre le lecteur et l’auteur de ce qu’est la « déradicalisation », et sur qui elle s’applique. Seules deux mentions d’un militant néo-nazi (jamais désigné comme « radicalisé ») sommé par un procureur de suivre un stage de « déradicalisation » (la visite d’un camp de concentration accompagné d’un éducateur) vient nuancer cette écrasante homogénéité des publics dits « radicalisés »<sup>46</sup>.

Il existerait donc une différence fondamentale entre le gros des publics considérés comme entrés en processus de « radicalisation » et ceux qu’il s’agirait de « déradicaliser ». Une distinction synthétisée par Bernard Cazeneuve :

« Ainsi en matière de lutte contre le terrorisme. Nous devons constater que le terrorisme de Daesh présente des caractéristiques profondément nouvelles par rapport à ce que nous avons pu connaître à l’époque d’Action Directe ou du G.I.A. Il y a peu de temps encore, il était en quelque sorte “réservé” à une poignée d’individus qui faisaient le choix de la clandestinité, au sein de groupes identifiés et très structurés. Aujourd’hui, le terrorisme est, en quelque sorte, en “accès libre”. La stratégie suivie par nos ennemis vise en effet à rendre la terreur accessible au plus grand nombre. Tirant parti des nouvelles technologies de l’information, ces organisations criminelles cherchent à inoculer le virus du terrorisme dans les esprits, à manipuler certains de nos concitoyens, souvent les plus jeunes et les plus fragiles. Il utilise massivement internet et les réseaux sociaux et fait preuve d’une très grande maîtrise des techniques de communication, produisant des outils de propagande sophistiqués destinés spécifiquement au public des jeunes Français. C’est là une nouveauté considérable, à laquelle nous devons répondre et à laquelle nous avons déjà commencé à répondre de façon globale. »  
[Je souligne]<sup>47</sup>

En distinguant des « poignées d’individus qui faisaient le choix de la clandestinité » et les concitoyens « les plus jeunes et les plus fragiles » manipulés, Cazeneuve instaure une rupture entre deux types de terrorismes et légitime une action non plus uniquement centrée sur la répression, mais également sur la réhabilitation. Cette conception de la violence armée apparaît indispensable pour justifier une entreprise aussi ambitieuse que celle de « déradicaliser ». La violence politique, ici

---

<sup>44</sup> « Radical », *L’Humanité*, 15 septembre.

<sup>45</sup> « Wauquiez en stage de déradicalisation », *Marianne*, 25 août 2017.

<sup>46</sup> « Inscriptions nazies : prison ferme », *L’Est Républicain*, 23 avril 2016, « Le business de la déradicalisation », *Le Point*, 19 mai 2016.

<sup>47</sup> Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l’intérieur, sur le rôle et l’expertise de l’Institut national des hautes études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) et les enjeux de sécurité futurs, à Paris le 11 décembre 2014.

présentée comme une maladie (« le virus du terrorisme ») susceptible d'être inoculée aux individus les moins pourvus en défenses immunitaires, peut donc être soignée grâce à un antidote (la nécessaire « déradicalisation »). Présentée comme une question médicale, la « radicalisation » peut faire l'objet de soins appropriés, qu'il suffit de déterminer. Outre la métaphore clinique, qui domine un large pan des discours sur la « déradicalisation », on retrouve ici la peur de la contagion et de la subversion, qui a des assises historiques anciennes et a fortement structuré les modes de gestion des populations perçues comme potentiellement criminelles, des autochtones de pays sous domination coloniale (Rigouste, 2011) aux publics écroués (Salle, 2011). La peur de la « contagion » de l'islam radical apparaît par ailleurs centrale pour comprendre les différentes politiques de l'administration pénitentiaire à l'égard des détenus soupçonnés de « radicalisation » (Galembert, 2016).

Ce vocabulaire de la contagion est également présent au sein du champ médiatique. Interrogeant le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas, la journaliste de RTL Elizabeth Martichoux demande par exemple : « À propos de l'exposition des surveillants, dites-moi si je me trompe, est-ce que vous avez entendu parler de cas de surveillants qui au contact de détenus radicalisés se sont eux-mêmes radicalisés ? » Tout se passe comme si la « radicalisation » se transmettait par simple contact avec un individu infecté. Une conception de la « radicalisation » qui a pour effet (et, pour quiconque l'emploie à des fins volontairement politiques, pour mérite) de délaisser entièrement les approches sociologiques ou politiques qui viendraient complexifier le tableau en cherchant des déterminants et des motivations à l'engagement dans la violence armée.

## Des agis

Étonnamment, rares sont les analyses, tant dans le champ médiatique que politique, à interpréter la « radicalisation » comme la seule conséquence d'un état mental altéré. Cela a de quoi surprendre, tant la rhétorique de la folie apparaît intimement liée à la façon dont on explique la violence politique, des actions menées par Action Directe ou la *Rote Armee Fraktion* dans les 1970 et 1980 (Bugnon, 2011) à celles d'Anders Breivik (Rastier, 2012).

Si le motif de la folie est ponctuellement utilisé comme raison explicative, la plupart des analyses mobilisent davantage des causes multifactorielles, mêlant détresse mentale, conditions matérielles d'existence, sentiment de victimation, contexte géopolitique et influence du fait religieux. Il est à noter que ces différentes variables ne se répartissent pas indistinctement dans la totalité des articles de presse, mais sont mobilisées en fonction des sensibilités politiques des différentes lignes éditoriales. Ainsi, les titres les plus marqués à gauche, à l'instar de *L'Humanité*, insistent davantage sur les conditions matérielles d'existence et le système de ségrégation des habitants des quartiers populaires tandis que des titres conservateurs, comme *Le Point* ou *Le Figaro*, mobilisent plus aisément le discours théologico-géopolitique d'un « clash des civilisations ». En cela, le corpus médiatique étudié ici permet de corroborer largement l'analyse de Carine Guérandel et Éric Marlière sur le djihadisme dans les pages du *Monde* (Guérandel, Marlière, 2016).

S'il existe quelques mobilisations du registre de la pathologie (on parle à l'occasion de « barbares », de « fanatiques de l'État Islamique (EI), lobotomisés par la propagande version fou

d'Allah»<sup>48</sup> ou encore «des fous, des sanguinaires, des tortionnaires, des lâches surtout, des malheureux, au fond, qui ont besoin d'un os à ronger pour exister, pour calmer en eux on ne sait quelle irrépressible pulsion.»<sup>49</sup>, ces assertions restent peu fréquentes. Les rhétoriques strictement psychologiques restent dès lors le monopole des psychologues et des psychiatres qui, bien que faisant preuve de prudence, n'en insistent pas moins sur le nombre supposément élevé de cas de pathologies cliniques. C'est le cas notamment de Fethi Benslama qui, lors d'une tribune dans *Le Monde*, écrit : «Sur les neuf cas pris en charge, nous avons pu déterminer que quatre d'entre eux souffrent de troubles psychopathologiques importants. Cela ne signifie pas que la radicalisation est un phénomène pathologique, mais qu'un nombre important d'individus, que j'estime à 40 % de l'ensemble des jeunes radicalisés, enveloppent leurs symptômes dans l'idéologie islamiste radicale et djihadiste.»<sup>50</sup>.

Plusieurs journaux sont au contraire prompts à mobiliser l'argumentaire inverse : *Le Télégramme* écrit par exemple : «Ils sont embrigadés comme dans une secte, ou fous, ou délinquants. Ou les trois à la fois. Tel a été, jusqu'à très récemment encore, le profil qui était dressé des djihadistes français. Avec cette grille de lecture simpliste, les pouvoirs publics ont cru et fait croire qu'ils pouvaient maîtriser le phénomène. Il suffisait de "déradicaliser". Qui a pu croire à cela ?»<sup>51</sup> La presse la plus conservatrice est également la plus virulente à l'encontre des explications psychologiques et sociales. La contestation de la pathologisation de la violence politique incombe donc paradoxalement à la droite, qui l'analyse comme une spécificité de la gauche, «prisonnière de sa vision victimaire».<sup>52</sup> Le même article du *Figaro* fulmine contre «le djihad décrit comme une pathologie et confié aux seuls psychologues... Comme si cette guerre sainte n'avait rien à voir avec une certaine religion» ainsi que contre «la radicalisation envisagée avant tout comme le fruit d'un mal-être social... Comme si le terrorisme était soluble dans le RSA». Ce type d'analyse huntingtonienne, qui ne cesse de fustiger le laxisme de la gauche et sa «culture de l'excuse», fait prévaloir des déterminants strictement religieux. L'aliénation, ici, n'est pas psychologique : elle est culturelle.

Pourtant, quelles que soient les modalités d'analyses choisies, psychologiques, socio-matérielles ou essentialistes, le discours sur l'aliénation reste omniprésent au sein des deux corpus. Qu'il soit expliqué par les conditions matérielles d'existence, la détresse psychologique, la pratique irrationnelle d'un islam présenté comme «archaïque» ou encore par l'adhésion aux «théories du complot» (formule aussi lâche que flexible), tout est fait pour que les individus soient présentés comme des agis plus que des agents. Ce déni de la rationalité passe moins par une mobilisation décomplexée du champ lexical de la folie que par la désignation de ces agents comme «radicalisés», à la forme passive.

### **Tableau III. « Radicaux » et « Radicalisés »**

---

<sup>48</sup> « Pour une déradicalisation économique », *Libération*, 8 mars 2017.

<sup>49</sup> « Kamel Daoud ou le principe de la déradicalisation », *Libération*, jeudi 24 mars 2016.

<sup>50</sup> « "Non, la déradicalisation n'est pas un échec" », *Le Monde*, 28 février 2017.

<sup>51</sup> « Déradicalisation. Un mensonge d'État », *Le Télégramme*, 28 février 2017.

<sup>52</sup> « L'utopie en échec », *Le Figaro*, 22 février 2017.



Forme ou groupe de formes	Nombre d'occurrences dans le corpus de la Collection des Discours Publics	Nombre d'occurrences dans le corpus Europresse « France [Fr] »
Déradicalisation	53	1687
Radicalisation	93	1074
Jeunes, Jeune	126	1211
Sectaire, Sectaires	5	115
Radicalisés, Radicalisées, Radicalisé, Radicalisée	37	536
Radicaux	5	141
Barbarie, barbares, barbare	14	15

Ainsi, dans le corpus de discours médiatiques, les formes dérivées de « radicalisé » apparaissent quatre fois plus que la forme « radicaux. » Dans le corpus de la Collection des discours publics, les formes dérivées de « radicalisé », présentes à 37 reprises, ont été utilisées au moins une fois par la grande majorité des différents locuteurs (13 sur 18) tandis que la forme « radicaux » n'est utilisée que par Manuel Valls (une fois), Jean-Marc Ayrault (une fois) et Bernard Cazeneuve (trois fois). De fait, l'on peut exclure de l'analyse toutes les mentions du terme par Cazeneuve, qui l'utilise pour désigner les membres de sa famille politique. En occultant ces usages du terme, seules deux mentions servent à désigner des opposants politiques. Elles sont toutes deux particulièrement révélatrices de ce vif mécanisme de contestation de la pensée politique.

La première est utilisée par Manuel Valls, alors Premier ministre, lors d'une allocution à l'IHESJ. Il évoque à cette occasion des « modes de contestations [parmi] les plus violents, les plus radicaux : le terrorisme »<sup>53</sup>. La seconde mention est utilisée dans un contexte similaire par Jean-Marc Ayrault : « Nous sommes très sensibles à ce qui est entrepris ici et y compris – on ne le sait pas toujours – avec un meilleur encadrement des activités des prédicateurs parce que certains peuvent être tentés par des discours radicaux qui peuvent dévoyer et qui peuvent être porteurs de dérives dramatiques », déclare le ministre des Affaires étrangères lors d'un déplacement à Riyad en janvier 2017<sup>54</sup>. Ces deux seules mentions du terme « radicaux » sont mobilisées dans des contextes comparables : elles ne servent pas tant à désigner des individus mais bien plutôt des modes d'actions. Valls parle de « mode de contestation parmi les plus radicaux » tandis que Jean-Marc Ayrault évoque des « discours radicaux », ajoutant que ce sont ces derniers – et non ceux qui les déploient – qui sont susceptibles de « dévoyer » et d'être « porteurs de dérives dramatiques ».

Il semble que, si l'on accepte que des discours et des modes d'actions soient « radicaux », on refuse ce qualificatif à ceux qui les déploient. Le terme de « radicalisé » est mobilisé avec bien

<sup>53</sup> Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la sauvegarde des valeurs démocratiques, la coexistence entre les lois de la guerre et les justes pénales et le rôle de la diplomatie dans l'élaboration d'une stratégie antiterroriste mondiale, à Paris le 29 avril 2015.

<sup>54</sup> Déclaration de M. Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur les relations franco-saoudiennes, la lutte contre le terrorisme et sur la politique étrangère du nouveau président des États-Unis, à Riyad le 24 janvier 2017.

plus de facilité. Envisager la réhabilitation psychique d'un individu repose en effet sur une conception de ce dernier comme d'un être aliéné. L'idée même d'une « déradicalisation » comme modèle souhaitable, enviable et efficace repose nécessairement sur un discours insistant sur l'état d'aliénation et de déviance dans lequel est saisi l'individu, sans qu'il ne soit possible de s'en défaire de lui-même. Si le terme de « radicaux » a pu servir historiquement – et sert toujours – à désigner des groupes militants engagés contre l'État, le terme de « radicalisé » est quant à lui exclusif à une jeunesse musulmane suspectée de s'engager dans le djihadisme. En découle un traitement étatique différencié : si les « radicaux », considérés engagés dans la violence politique de leur plein gré, peuvent faire l'objet d'un traitement strictement pénal et judiciaire, les « radicalisés » font l'objet, en plus de cet arsenal répressif, d'une volonté de réhabilitation psychique, sociale et morale – ce qui est nommé « déradicalisation ». Une distinction qui permet au président de la République François Hollande de promettre, sur *France 2*, la création de « centres de lutte contre la radicalisation, pour les *radicalisés*, pour les déradicaliser » [je souligne]<sup>55</sup>. Un centre qui ne peut concerner, on l'aura compris, les « radicaux ».

La politiste Isabelle Sommier répertoriait deux grands paradigmes dominant les analyses relatives à la violence. Le premier, psychologique voire psychiatrique, « renvoie de la sorte l'image, au cœur de la “terrorologie”, d'un militantisme anormal tout à fait spécifique et résolument rétif aux modes d'appréhension des autres formes d'engagement ». De telles analyses, aujourd'hui déployées pour analyser la « radicalisation islamiste », ont pu être mobilisées pour expliquer le passage à la violence armée des militants d'extrême gauche et d'extrême droite (Bugnon, 2011). Le second paradigme, quant à lui, est constitué des approches en termes de calcul rationnel des agents : « À l'autre pôle se situent les approches stratégiques suivant lesquelles le choix du terrorisme se réalise sur un calcul coûts-avantages fondé sur le critère premier de l'efficacité après l'échec des autres méthodes ou, dit Marta Crenshaw, par “impatience” d'agir. » Or, ces deux paradigmes ne sont pas déployés sur les mêmes publics : « Avec le développement des ouvrages sur le terrorisme depuis 2001, [la focalisation sur les causes de l'engagement] présente aussi le risque de proposer deux modèles explicatifs opposés suivant le type de groupe étudié : pour l'extrême gauche et les mouvements nationalistes des années 1970, le modèle stratégique “rationnel” ; pour l'islamisme radical, le modèle psychologique réputé, à tort ou à raison, pointer l'aspect “irrationnel” des comportements des acteurs » (Sommier, 2012, 17-20).

Il ne s'agit pas ici de plaider pour une extension des analyses de type coûts-avantages, ou de défendre l'idée selon laquelle chaque acteur serait libre de ses choix et agirait en parfaite connaissance de cause. De telles analyses ne peuvent conduire, dans le meilleur des cas, qu'à une interprétation borgne du monde social. Il va de soi que la société et les groupes sociaux dans lesquels évoluent les individus forgent et déterminent largement leurs représentations du monde, leurs affects et leurs façons d'agir. Toutefois, si l'on peut considérer que malgré ces déterminismes, chaque agent, certes agi mais également agissant, est capable de poser un constat, bien que construit, sur le monde, alors il doit en être de même pour les individus engagés dans les actions les plus répréhensibles.

---

<sup>55</sup> Interview de M. François Hollande, Président de la République, avec *France 2* le 14 avril 2016, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale.

## Conclusion

« On s'est radicalisés sur internet », a-t-on pu lire, à Paris ou à Rennes, tagué sur les murs lors des mobilisations de 2016 contre le projet de réforme du Code du travail. « Élise Lucet m'a radicalisé », a-t-on lu à Nantes, bombé sur un magasin, à la suite d'un documentaire pointant les pratiques managériales de grandes firmes françaises. « Nicole Klein m'a radicalisé.e » annonçait une banderole flottant au-dessus du bocage de Notre-Dame des Landes, dénonçant la tentative d'expulsion de la Zone à défendre pilotée par la préfète de Loire-Atlantique. « Nantes Révoltée m'a radicalisé » a-t-on pu voir graffé sur un immeuble de Raqqa par des militants français pro-kurdes, posant armes à la main, se référant à un média d'extrême gauche nantais. Ces slogans ironiques, qui moquent l'abus politique et médiatique de la rhétorique de la « radicalisation » ont l'avantage de pointer ce que le terme a de lâche et d'arbitraire dans ses usages et dans ses cibles. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le vocabulaire de la « radicalisation » n'est presque jamais mobilisé pour traiter de la violence exercée, produite, couverte ou déléguée par l'État français. Ce sont les opposants politiques – ou ceux susceptibles de le devenir – qui restent les principaux publics visés par la notion. Les chercheurs qui utilisent, sans toujours le questionner, le terme de « radicalisation », manient une notion dont le sens sociologique s'est effacé au profit d'un sens commun forgé par des impératifs sécuritaires, et ciblant spécifiquement, à des fins dépréciatives, les « ennemis de la Nation ».

Toutefois, toutes les « radicalisations » ne se valent pas. En centrant mon propos sur les usages de la notion de « déradicalisation », j'ai souhaité mettre en lumière la coexistence de deux figures : celle du radical et celle du radicalisé. Si la figure du radical est solidement implantée au sein de l'arsenal sécuritaire français, celle du radicalisé fait quant à elle ses premiers pas dans le vocabulaire régalien. Individu naturellement sain mais conjoncturellement déviant, en état de faiblesse et d'inconscience, prisonnier d'une idéologie qui le dépasse, seul ce dernier peut faire l'objet d'une « déradicalisation », opération de réhabilitation dont l'État s'est accaparé la légitimité. En l'état, le qualificatif de « radicalisé » reste exclusivement réservé pour désigner les jeunes aspirants djihadistes français.

Parce qu'elle permet de nier entièrement ce qu'il y a de politique dans le passage à la violence armée au profit d'une analyse aux aspirations séculières et apolitiques (sans toutefois n'être réellement aucun des deux), il est probable que le qualificatif de « radicalisé » ne rencontre que peu d'obstacles dans le vocabulaire régalien, contrairement à la notion de « déradicalisation » qui s'est rapidement réfugiée sous des formes euphémisées. Et si cette dernière tend aujourd'hui à disparaître, l'ensemble des présupposés sur lesquels elle repose continuent d'infuser dans les mesures antiterroristes françaises et les politiques publiques de gestion des quartiers populaires.

Je souhaiterais enfin insister sur le fait que cette recherche se focalise exclusivement sur le cas français. La notion de « déradicalisation » n'est pas apparue *ex nihilo* dans le champ lexical politique et médiatique. Le terme a des assises plus anciennes dans les pays d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest qui se sont engagés sur cette voie à la suite des attaques de New York (11 septembre 2001), Madrid (11 mars 2004) et Londres (7 juillet 2005). La stratégie de lutte contre la radicalisation

s'est par ailleurs largement jouée à l'échelle européenne, notamment via l'élaboration d'un « manuel européen de bonnes pratiques de lutte contre la radicalisation » élaboré par la France, l'Autriche et l'Allemagne en 2008 (Galembert, 2016). Les exemples européens, aux premiers rangs desquels les expériences danoises et britanniques, sont d'ailleurs récurrents dans le débat entourant la « déradicalisation » et ont pu servir de modèles et d'exemples auprès des pouvoirs publics français. Et ce n'est pas le moindre des paradoxes que la France se soit engagée sur cette voie au moment même où ces modèles faisaient l'objet de critiques grandissantes (Baker-Beall, Heath-Kelly, Jarvis [dir.], 2015).

## Bibliographie

BAKER-BEALL C., HEATH-KELLY C., JARVIS L. (dir), 2015, *Counter-Radicalisation: Critical Perspectives*, Londres, Routledge.

BENBASSA E., TROENDLÉ C., 2017, *Rapport d'information fait au nom de la Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'Administration générale sur le désendoctrinement, le désembrigadement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe*, enregistré à la présidence du Sénat.

BECKER H., 2012 [1963], *Outsiders*, Paris, Métailié.

BEN BRAHIM A., 2016, *L'Emprise. Au coeur de la djihadosphère*, Paris, Lemieux Éditeur.

BIGO D. (dir), 2008, *Au nom du 11 septembre... : les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, la Découverte.

BONELLI L., 2008, *La France a peur : une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, la Découverte.

BOCKEL J.-M., CARVOUNAS L., 2017, *Rapport d'information fait au nom de la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur les collectivités territoriales et la prévention de la radicalisation*, enregistré à la présidence du Sénat.

BOURDIEU P., 2000, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon.

BOURDIEU P., 2002, *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit.

BRIE G., RAMBOURG C., 2017, Radicalisation et mystifications, *Délinquance, justice et autres questions de société* [en ligne] URL : <http://laurent-mucchielli.org/index.php?post/2017/03/20/Radicalisation-et-mystifications>

BUGNON F., 2011, *La violence politique au prisme du genre à travers la presse française (1970-1994)*, thèse de sociologie, Université d'Angers.

CASTEL R., 1983, De la dangerosité au risque, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 47, 1, 119-127.

CHAMPAGNE P., 1991, La construction médiatique des « malaises sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 90, 1, 64-76.

CHAMPAGNE P., 1995, La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique, *Hermès*, 3, 17-18, 215-229.

- CHAMPAGNE P., 2011, Le coup médiatique. Les médias font-ils l'évènement?, *Sociétés & Représentations*, 2, 32, 25-43.
- CIPDR, 2018, *Prévenir pour Protéger*, Plan national de prévention de la radicalisation, dossier de presse de Matignon, [en ligne], <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/02/2018-02-23-cipdr-radicalisation.pdf>.
- CODACCIONI V., 2013, Expériences répressives et (dé) radicalisation militante, *Cultures & Conflits*, 89, 29–52.
- FILLIEULE O., 2012, Le désengagement d'organisations radicales. Approche par les processus et les configurations, *Lien social et Politiques*, 68, 37–59.
- GALEMBERT C. de, 2016, Le « radical », une nouvelle figure de dangerosité carcérale aux contours flous, *Critique internationale*, 3, 72, 53–71.
- GUÉRANDEL C., MARLIÈRE É., 2016, Les djihadistes à travers *Le Monde* : Pluralité des analyses et impensés, *Hommes & migrations*, 1315, 9-16.
- GUIBET LAFAYE C., BROCHARD P., 2016, La radicalisation vue par la presse : fluctuation d'une représentation, *Bulletin de Méthodologie Sociologique / Bulletin of Sociological Methodology*, 130, 1, 1-24.
- GUIBET LAFAYE C., RAPIN A.-J., 2017, Individualisation et dépolitisation d'une notion : évolutions contemporaines de la sémantique de la radicalisation, *Politiques de communication*, 1, 8, 127-154.
- HECKER M., 2018, 137 nuances de terrorisme. Les djihadistes de France face à la justice, *Focus stratégique*, 79, Institut Français des Relations Internationales, 9-52.
- KUNDNANI A., 2012, Radicalisation: the journey of a concept, *Race & Class*, 54, 2, 3–25.
- LAHIRE B., (dir.), 1999, *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu : dettes et critiques*, Paris, la Découverte.
- MAUGER G., 2016, Sur la « radicalisation islamiste », *Savoir/ Agir*, 3, 37, 91-99.
- OLLION, É., 2010 La secte sécularisée : étude d'un processus de requalification conceptuelle, *Genèses*, 1, 78, 25–47.
- PIETRASANTA S., 2015, *La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme*, Mission auprès du ministre de l'Intérieur, La Documentation française [en ligne], <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000455.pdf>.
- PUCHOT P., CAILLET R., 2017, « *Le combat vous a été prescrit* ». *Une histoire du djihad en France*, Paris, Stock, coll. « Essais ».
- RASTIER F., 2012, Néologismes et néonazisme. Sur le diagnostic d'Anders Breivik, *Cités*, 2, 50, 13–17.
- RIGOUSTE M., 2009, *L'ennemi intérieur : la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.
- SALLE G., 2011, La maladie, le vice, la rébellion. Trois figures de la contagion carcérale, *Tracés*, 21, 61-76.

SEDGWICK M., 2010, The Concept of Radicalization as a Source of Confusion, *Terrorism and Political Violence*, 22, 4, 479-494.

SILVA D., 2018, 'Radicalisation: the journey of a concept', revisited, *Race & Class*, 59, 4, 34-53.

SOMMIER I., 2000, *Le Terrorisme*, Paris, Flammarion.

SOMMIER I., 2012, Engagement radical, désengagement et déradicalisation. Continuum et lignes de fracture, *Lien social et Politiques*, 68, 15-35.

THOMSON D., 2016, *Les Revenants*, Paris, Le Seuil.